



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 140/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

FESTIVAL "LES ESTIVALES AGGLO" DU 15 JUILLET AU 26 AOÛT 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

N° 140/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

FESTIVAL "LES ESTIVALES AGGLO" DU 15 JUILLET AU 26 AOÛT 2022

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite renouveler l'organisation du festival "Les Estivales Agglo" qui présente des spectacles de rue et des animations d'été du 15 juillet au 26 août 2022 dans les communes de l'agglomération suivantes : Laval, Loiron-Ruillé, Port-Brillet, Le Genest-Saint-Isle, La Brûlatte, Montigné-le-Brillant, Argentré, Saint-Ouën-des-Toits, Bourgon, Louverné,

Qu'il convient d'établir des conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront afin de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues.

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'organisation du festival "Les Estivales Agglo" du 15 juillet au 26 août 2022 est approuvée dans les communes suivantes : Laval, Loiron-Ruillé, Port-Brillet, Le Genest-Saint-Isle, La Brûlatte, Montigné-le-Brillant, Argentré, Saint-Ouën-des-Toits, Bourgon, Louverné.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions ou contrats avec les prestataires qui interviendront ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet événement et tout avenant y afférent.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220718-S8-BC-140-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022

Le président,

Florian Bercault